



Coat - Méal

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 NOVEMBRE 2015**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille quinze, le vingt-trois novembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de COAT-MEAL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann LE LOUARN, Maire.

Date de convocation : 14 novembre 2015.

Présents : l'ensemble du Conseil Municipal, à l'exception de Matthieu GOACHET, excusé, d'Elodie LAMBERT et Fabien GUYOMARD.

Secrétaire de séance : Monique JESTIN.

ORDRE DU JOUR :

- Tarifs 2015
- Décision modificative du budget Eau
- Signature d'une convention pour un marché groupé
- Poursuite de la révision du PLU
- Rapport d'activités de la CCPA
- Questions diverses.



Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Tarifs 2016

Le Conseil municipal adopte les tarifs suivants, à compter du 1^{er} janvier 2016 :

OBJET	Tarif	OBJET	Tarif
Location des salles		Capture d'animaux	
Grande salle pour une journée	200.00	La capture	50.00
Supplément chauffage grande salle	25.00	Hébergement, par jour	5.00
Petite salle pour une journée	75.00	Photocopies et télécopies	
Supplément chauffage petite salle	15.00	Document administratif	0.18
Grande salle pour deux heures	45.00	de 1 à 9 photocopies	0.25
Petite salle pour deux heures	25.00	à partir de 10 photocopies	0.15
Grande salle pour 2 jours consécutifs	350 (+ 25)	Télécopie reçue ou expédiée	0.50
Petite salle pour 2 jours consécutifs	120 (+ 25)	Bibliothèque	
Club-house pour une journée	80.00	Abonnement par an et par famille	13.00
Supplément chauffage club-house	20.00	Assainissement	
Club-house pour goûter d'anniversaire	40.00	Frais de gestion	50.00 (4.17/mois)
Cimetière		Consommation, le m3	1.00
Concession simple pour 15 ans	70,00	Consommation pour habitation alimentée en eau par un forage	Relevé compteur ou 25 m3 /an/personne
Concession double pour 15 ans	110,00	Raccordement au réseau	1 000.00

Concession simple pour 30 ans	140,00	Contrôle avant une vente	62.00
Concession double pour 30ans	220,00	Eau	
<u>Columbarium</u>		Frais de gestion	75.03 (6.25/mois)
15 ans	400,00	Consommation de 0 à 100 m3	1.03
30 ans	700,00	Consommation de 101 à 300 m3	0.822
<u>Caveau</u>		Consommation au-delà de 300 m3	0.698
Achat d'un caveau	1 000.00	Remplacement compteur détérioré	121.20
Plaque au Jardin du Souvenir	100.00	Déplacement de compteur avec citerneau	160.75
Transport (tracteur + remorque avec chauffeur) . taux horaire	38.00 " HT	Raccordement au réseau jusqu'à 10 mètres linéaires + coût réel au-delà	764.00 "
Location table de réception	6,00	Garderie	
Location de banc	2,00	Carte de pointage perdue à rééditer	5,00

Par ailleurs, l'assemblée décide qu'à partir du 1^{er} janvier 2016, les repas de cantine qui seront réservés après le lundi à 9 H 00 pour la semaine en cours seront majorés d'un euro.

[Décision modificative du budget de l'eau](#)

Le Conseil municipal adopte la décision modificative suivante :

- D ó 2315 / 23 : + 12 p
- R ó 168748 / 041 : + 12 p.

[Signature d'une convention pour un marché groupé](#)

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes du Pays des Abers a décidé de modifier son système de collecte des déchets sur les Points d'Apport Volontaire (PAV) dans les communes, en remplaçant les conteneurs aériens et les aires grillagées par des conteneurs enterrés et semi-enterrés.

Si la fourniture des conteneurs est prise en charge par la CCPA, les travaux de pose de ces derniers reviennent aux communes. Aussi, les communes n'ayant pas les compétences et les moyens matériels nécessaires à la réalisation de ces travaux de pose de conteneurs, se proposent de s'associer pour lancer un groupement de commandes. La commune de COAT-MEAL se propose de gérer la partie administrative de ce dossier.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention susvisée.

[Poursuite de la révision du Plan Local d'Urbanisme](#)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 30 juin 2015, a approuvé le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la CCPA. Par arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2015, suite aux délibérations concordantes des communes membres, la CCPA exerce désormais cette compétence sur l'ensemble du territoire communautaire.

En septembre 2015, Monsieur le Président de la CCPA avait informé que la Communauté de Communes, une fois compétente, pouvait achever les procédures engagées par les communes membres avant la date du transfert de compétence. La CCPA doit néanmoins obtenir au préalable l'accord du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle que la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune est engagée depuis mai 2012. De nombreuses réunions ont été organisées depuis lors. Toutes les études et inventaires nécessaires ont été réalisés (inventaire des zones humides, schéma directeur des eaux pluviales, mise à jour du zonage d'assainissement, inventaire bocager).

Le débat sur le PADD a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2013. Depuis, la procédure a été mise en suspend le temps de trouver une solution au traitement des eaux usées de la zone agglomérée, le milieu récepteur étant fortement impacté par les rejets des lagunes. La solution au problème conditionnait l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones.

La décision de raccorder le réseau d'assainissement à la station d'épuration de Bourg-Blanc a été prise le 22 octobre 2015, ce qui permet de relancer le dossier PLU. Ainsi, la présentation aux personnes publiques associées pourra être effectuée très prochainement et le projet de PLU arrêté au cours du second trimestre 2015. Il est urgent de terminer cette révision afin de permettre la continuation de l'urbanisation de la commune.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de demander à la CCPA d'achever la procédure de révision du PLU, comme prévu par l'article L123-1 II bis du Code de l'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à demander officiellement à la Communauté de Communes du Pays des Abers d'achever la procédure, en cours, de révision du PLU de Coat-Méal, selon l'article L 123-1 II bis du Code de l'Urbanisme.

[Rapport d'activités de la CCPA](#)

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation qui lui a été faite du rapport d'activités de la CCPA pour l'année 2014.

[Questions diverses](#)

Motion de soutien au Crédit Mutuel Arkéa

Le conseil apporte son soutien au Crédit Mutuel Arkéa, dont le siège social est situé au Relecq-Kerhuon et dont le transfert est envisagé vers Paris ou l'Est de la France.

Bilan énergétique

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à solliciter des devis pour la réalisation d'un bilan énergétique de la salle polyvalente et de la bibliothèque. La décision de faire l'étude ou pas sera prise en fonction du coût de l'opération, sachant que la moitié peut être prise en charge par l'ADEME.

Journée citoyenne

Annick et Annie LE GUEN participeront à la présentation de « la journée citoyenne » qui sera faite au Faou le 7 décembre par le Maire de Berrwiller, à l'origine de cette initiative. Il s'agit de mobiliser la population, de tout âge, autour d'un projet d'amélioration du cadre de vie, favorisant la communication et la convivialité entre les habitants.

Commission cadre de vie :

Une visite des différents sites à réaménager a été réalisée : il faudra allier ceci à la sécurité routière et à l'embellissement et adopter une ligne conductrice pour toutes les entrées de bourg. Un devis a été demandé pour vider les parterres le long de la rue du Garo et de la Fontaine et les recharger.

Conseil d'école :

155 élèves inscrits (8 de moins que l'année précédente). Peu d'absentéisme constaté le samedi matin. Il existe un problème de place pour la sieste en maternelle. Le point a été fait sur les travaux réalisés et les travaux demandés par les enseignantes.

A propos des TAP, certaines activités se font avec un très petit nombre de participants, ce qui pose problème au niveau du financement de celles-ci. Si la situation perdure, il est possible que le choix d'activités soit réduit pour l'année prochaine.

Bourse aux plantes :

Michel REPECAUD et Annick LE GUEN vont mener cette opération. Il sera fait appel à des personnes de la commune pour les épauler.

Décorations pour Noël :

La commission communication-animation propose de décorer le bourg avec des paquets cadeaux répartis à différents endroits, en plus d'un sapin qui sera disposé devant la mairie et d'un autre à la salle polyvalente.

Coordination enfance-jeunesse :

Martial CLAVIER annonce que le poste de coordinatrice enfance-jeunesse est prolongé de deux ans, avec la même participation financière : moitié pour la CCPA et moitié pour les 11 communes utilisant le service. La mairie de LANDEDA prend le relais de PLABENNEC pour créer l'emploi.

Référent « frelon » :

La CCPA a signé une convention avec la FDGDON 29 afin de lutter contre le frelon asiatique dont la présence s'est considérablement accrue depuis le printemps 2014 suite à un hiver clément. Michel REPECAUD accepte d'occuper la fonction de référent pour la commune.

Fin de la séance à 22 H 15.